

# RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS 2017

**Article 1 :** Le Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis organise son 9<sup>ème</sup> Tournoi Homologué FFTT, NATIONAL B, les samedi 28 et dimanche 29 octobre 2017. Homologation **N° 658 / 2017-B.**

**Article 2 :** Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnelles FFTT. Le classement officiel par points de la 1<sup>ère</sup> phase sera pris en considération.

**Il se déroulera au gymnase de "la Raquette" à Saint-Denis : Rue du 19 Mars 1962 & 9 avenue Roger Sémat, 93200 SAINT-DENIS.**

24 tables seront mises à la disposition des joueurs ainsi qu'une buvette. Il n'y aura pas d'interruption le midi.

Les tableaux comporteront 72 joueurs sauf les tableaux C et F (féminins) 24 joueuses.

**Article 3 :** Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment en ce qui concerne la licenciation, la tenue et le comportement dans l'aire de jeu.

**Article 4 :** Le tournoi comportera les tableaux suivants :

SAMEDI 28 OCTOBRE 2017			
Tableaux	Séries	Horaires de début des tableaux	Horaires des Finales
A	5 à 9 (@999 pts)	9h00	19h30
B	5 à 12 (@1299 pts)	10h00	20h30
C	Moins de 15 ans Féminins	11h00	18h00
D	5 à 14 (@1499 pts)	12h00	21h30
E	5 à 16 (@1699 pts)	14h00	22h30
F	FÉMININES : 5 à 15 (@1599 pts)	15h00	20h00
G	5 à 18 (@1899 pts)	16h30	23h30
DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017			
Tableaux	Séries	Horaires de début des tableaux	Horaires des Finales
H	5 à 11 (@1199 pts)	9h00	19h30
I	5 à 13 (@1399 pts)	10h00	20h30
J	5 à 15 (@1599 pts)	12h00	21h30
K	5 à 17 (@1799 pts)	14h00	22h30
L	5 à 20 (@2099 pts)	16h00	23h00
M	5 à N°400 (@2300 pts)	17h30	23h30

**Article 5 :** La fin du pointage et la fin des inscriptions sur place se feront 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Seuls les joueurs ayant payés leur(s) engagement(s) seront conservés dans les tableaux. Forfait après le 3<sup>ème</sup> appel.

Un(e) joueur(se) peut s'inscrire, au plus, dans deux tableaux le même jour. Il est possible de s'inscrire dans un troisième tableau, à condition d'être éliminé des deux autres tableaux.

**Article 6 :** Le Tirage au sort de chaque tableau sera effectué immédiatement après la clôture du pointage et des inscriptions sur place sous la direction de Pascal PUTIGNY (JA3), 10 avenue Marx Dormoy 93140 BONDY, juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation. Les résultats seront saisis sur SPIDD.

Les balles en plastique de couleur orange ou blanche seront fournies par l'organisation.

**Article 7 :** Le premier tour se fera par poules de 3 ou 4 joueurs (selon le nombre de présents par tableau), les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final. Ensuite, il y aura élimination directe.

Chaque joueur sera tenu d'arbitrer une rencontre en poule de qualification et à la demande du juge-arbitre.

**Article 8 :** Les droits d'engagement sont fixés à 8 " pour 1 tableau (15 " pour 2 tableaux) pour les personnes payant à l'avance.

Sauf pour le tableau F «Féminines», le droit d'engagement est fixé à 6 ", et pour le tableau C «moins de 15 ans féminins» à 3 " .

Les pré-inscriptions non payées avant la date butoir seront majorées de 1 " par jour.

Pour les personnes s'inscrivant sur place, le montant est fixé à 9 " pour 1 tableau (17 " pour 2 tableaux).

Les inscriptions sur place se feront dans la limite des places disponibles.

**AUCUNE INSCRIPTION PAR @MAIL, NI PAR TÉLÉPHONE, APRÈS LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2017  
MIDI, APRES CETTE DATE : INSCRIPTION SUR PLACE.**

**Article 9 :** Dotations : le tournoi est doté de 2848 " , dont 180 " en bons d'achats et un trophée est prévu pour chaque 1<sup>er</sup>.

Tableau C : des bons d'achats seront offert jusqu'au ¼ de finalistes.

Tableau F : redistribution des engagements du tableau concerné (voir tableau)

SAMEDI 28 OCTOBRE 2017					
Tableaux	Séries	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
A	5 à 9 (@999 pts)	50 "	25 "	15 "	8 "
B	5 à 12 (@1299 pts)	70 "	35 "	15 "	8 "
C	Moins de 15 ans Féminins	60 " BA	40 " BA	20 " BA	10 " BA
D	5 à 14 (@1499 pts)	80 "	40 "	20 "	10 "
E	5 à 16 (@1699 pts)	90 "	45 "	20 "	10 "
F	<b>FÉMININES : 5 à 15 (@1599 pts)</b>	50%	25%	12,50%	
G	5 à 18 (@1899 pts)	100 "	50 "	25 "	15 "
DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017					
Tableaux	Séries	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
H	5 à 11 (@1199 pts)	60 "	30 "	15 "	8 "
I	5 à 13 (@1399 pts)	70 "	35 "	15 "	8 "
J	5 à 15 (@1599 pts)	80 "	40 "	20 "	10 "
K	5 à 17 (@1799 pts)	90 "	45 "	20 "	10 "
L	5 à 20 (@2099 pts)	140 "	70 "	35 "	15 "
M	5 à N°400 (@2300 pts)	250 "	125 "	60 "	30 "

\* BA = Bon d'achats

Pour les mineurs, la dotation sera obligatoirement donnée sous forme de chèque au nom des parents du(de la) joueur(joueuse).

Si le taux de remplissage d'un tableau n'atteint pas les 50%, les dotations des ¼ de finalistes ne seront pas attribuées.

**Article 11 :** Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. De plus, tout litige ainsi que les points non prévus au règlement du tournoi seront tranchés conjointement par le Juge-Arbitre et le délégué du CD93TT du tournoi et seront sans appel le jour du tournoi.

**Article 12 :** Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs.

**Article 13 :** Les poussines ne peuvent pas participer au tournoi sauf au tableau moins de 15 ans filles. Les poussins ne peuvent participer au tournoi.

**Article 14 :** Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs tableaux en fonction du nombre d'inscrits (les joueurs concernés auraient alors le choix entre se faire rembourser leur inscription sur le tableau concerné ou participer, dans la limite des places encore disponibles, à un tableau supplémentaire).

**Article 15 :** Tous les joueurs devront être en conformité avec le règlement administratif de la licence et être en tenue sportive réglementaire. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 16 :** Inscriptions possibles par téléphone au 01.48.31.83.22, du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00. Les engagements devront parvenir, par @Mail : [fft.ssd@wanadoo.fr](mailto:fft.ssd@wanadoo.fr). Le règlement devra être adressé par courrier postal à la F.F.T.T. **CD93TT** (1-3 rue de la Poterie, 93200 SAINT-DENIS) et rédigé à l'ordre de FFTT - SSD avant le **VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 (à 12H00, cachet de la poste faisant foi) DÉLAI DE RÉCEPTION.**